

**Chincharid**

**Jérôme Jourdain (PelAC WG II chair)**



# Situation actuelle

**Avis CIEM 2022** : TAC nul (approche RMD) pour le stock chinchard ouest (HOM)

**Plan de reconstitution du PelAC** : 13 513 tonnes (-78%)

Stock “ouest” inclus dans l’Accord de Commerce et de Cooperation UE-UK

Accord UE-UK intervenu pour 2023 :

⇒ TAC de **captures accessoires** de chinchard (HOM) = **13 400 tonnes en 2023**

⇒ Déclaration commune UK et EU pour une **requête au CIEM d’un benchmark**



- o) **Western horse mackerel:** The Delegations took note of the ICES zero-catch advice for Western horse mackerel (JAX/2A-14) for 2023<sup>5</sup> and the need to manage this fishery cautiously, given the significant change since the last evaluation. In the meantime, to avoid a choke effect that would lead to the premature closure of other important fisheries, they have carefully considered the non-zero catch options included in the ICES catch scenarios. Consequently, the Delegations agreed that a by-catch only TAC be set at 13,400 t, in line with the catch option which would allow a 4.96% increase in the spawning stock biomass (SSB) in 2024 compared to 2023 and which should be expected to lead to a rebuilding of the stock.

The Delegations committed to asking ICES for an inter-benchmark assessment in 2023. Moreover, the Delegations noted that the ICES advice received is for one stock/species, (*Trachurus trachurus*) and this forms the basis of the TAC (JAX/2A-14). The TAC covers the *Trachurus* genus, of which there are three species in the Western waters which are all caught together with the main stock of Horse mackerel proper (*Trachurus trachurus*). Catches of *Trachurus mediterraneus* (Mediterranean horse mackerel) and *Trachurus picturatus* (blue jack mackerel) are relatively low, and for the blue jack mackerel, mainly caught further south together with the Southern horse mackerel stock, but ICES considers the TAC should cover the main Horse Mackerel (*Trachurus trachurus*) only, and separate TACs should be established for the other species. The Delegations committed to request to ICES to address this issue at the possible inter-benchmark assessment in 2023.

### 3 espèces :

chinchard commun (HOM),

chinchard méditerranéen (HMM) chinchard

bleu (JAA)

### 3 TAC :

JAX/2A-14 (“western stock”),

JAX/8c

JAX/9

### 2 avis CIEM :

“Atlantique Nord Est” = 2A-14 et 8c

“eaux ibériques” = 8c et 9



# Benchmark

- *A priori* benchmark programmé **début 2024** (appel à données fin 2023 ?)
- Requête commune UE-UK en cours de finalisation
- **Groupe de travail PelAC dédié à la préparation du benchmark organisé le 3 avril 2023 :**
  - La Commission, les principaux scientifiques impliqués dans l'évaluation des différents stocks et un nombre restreint de membres du PelAC et du SWWAC ont participé à cette réunion.
  - La réunion s'est concentrée uniquement sur l'état scientifique des trois évaluations et sur les préparatifs en vue du benchmark à venir.
  - Des présentations ont eu lieu sur :
    - État d'avancement des évaluations pour le chinchard de l'ouest, du sud et de la mer du Nord.
    - Mise à jour des travaux sur l'identification des stocks génétiques de chinchard





# Focus group

## Principales conclusions :

- Soutien important pour aborder le prochain benchmark **en couvrant les trois stocks**.
- Les résultats des **travaux génétiques en cours sont considérés comme opportuns et pertinents** (en particulier dans le contexte de la délimitation des stocks), mais ne sont pas encore inclus dans les évaluations.
- Un plan d'action détaillé proposé par WGWIDE pour résoudre les problèmes liés à l'évaluation du chinchard occidental avant la prochaine évaluation comparative a été présenté.
- Certaines questions devraient prendre du temps ou impliquer une **lourde charge de travail** : il est urgent d'affecter des scientifiques de différents instituts aux tâches identifiées en temps opportun.
- Compte tenu du nombre de problèmes, l'élaboration d'un **plan à long terme pour l'amélioration de l'évaluation** du chinchard occidental a été soutenue.
- D'autres suggestions d'amélioration ont été formulées



# Prochaines étapes

- Nouveaux avis du CIEM seront publiés en **septembre 2023**
- Absence de benchmark = structuration de l'avis 2023 identique à 2022 ? (plan de reconstitution)
- Anticiper la reconduction d'un TAC "captures accessoires" chinchard commun (HOM) pour 2024
- Comment limiter les contraintes sur les autres espèces de chinchard (HMM et JAA), au moins pour 2024 ?



# Premières pistes de travail

- TAC “capture accessoire” uniquement appliqué à la zone “ouest”
- Les captures de HMM et JAX se font essentiellement dans le golfe de Gascogne et les eaux ibériques
- Définir un objectif alternatif de gestion du chinchard (HMM et JAX) en zone 8 pour 2024 (dans l’attente des résultats du benchmark du CIEM)
- Anticiper **dès à présent** les négociations entre UE et UK pour 2024

# Premières pistes de travail

- **Option 1** : restreindre l'encadrement 2024 aux seules possibilités de pêche HOM
  - Aligner l'avis du CIEM donné uniquement pour la zone ouest à un TAC chinchard commun (HOM)
  - Permet de lever les contraintes des pêcheries sur HMM et JAA
- **Option 2** : Etendre l'encadrement 2024 par la fixation de TAC spécifiques aux 3 espèces
  - Implique de disposer de données consolidées et suffisantes sur les 3 espèces
  - Implique de définir les modalités nouvelles de gestion des 3 espèces
  - Nouvelles contraintes possibles (choke species, obligation de débarquement)
- **Option 3** : Conserver l'encadrement actuel (TAC de JAX) en 2024 et aménager des nouvelles modalités d'imputation des captures de HMM et JAA en zone 8



# Premières pistes de travail

- **Option 3** : Conserver l'encadrement actuel (TAC de JAX) en 2024 et aménager des nouvelles modalités d'imputation des captures de HMM et JAA en zone 8
  - Fixer un niveau du TAC JAX
  - Décompter les captures 2024 de HMM et JAA en zone 8 (abd) du TAC JAX 2A-14, et en zone 8c du TAC JAX 8c dès lors qu'ils dépassent la moyenne des captures nationales annuelles (valeur absolue) sur une période de référence (2006-2021)
  - Matérialiser cette option dans le règlement TAC et quotas 2024 par une note de bas de page (ou conditions particulières) présentant le niveau et a répartition entre Etats membres.
- **Besoins** :
  - Evaluation des moyennes des captures HMM et JAA par zone (8abd et 8c) sur la période 2016-2021 ? Quelles données sont disponibles
  - Prochain GT II PELAC le 6 juillet 2023, avis CIEM = septembre 2023, GT PelAC = octobre 2023